SOPROP

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

OXFAM

Gouvernance foncière locale au Nord-Kivu : Approche systémique et mécanismes d'action de SOPROP



Projet de Protection Communautaire-Volet Foncier

« La terre c'est la vie »

SOMMAIRE

I- BREVE PRESENTION DU PROJET
II- BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
III- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU VOLET FONCIER
IV- L'ANCRAGE INSTITUTIONEL ET PARAETATIQUE
V- LE MECANISME DE COOPERATION ET DE REFERENCEMENT
IV.1- LE MECANISME DE COOPERATION ET DE REFERENCEMENT (SUITE 1)
VI- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP
V.1- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP (SUITE 1)
V.1.1- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP (SUITE 2)
VII- ORGANIGRAMME OPERATIONNEL DU VOLET GROUVERNANCE FONCIERE
VIII- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALELOCALEUITE 1)
VIII.1- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE
VII.1.1- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE (SUITE 2)LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE (SUITE 1
IX- RECHERCHE
X- OUTILS DE TRAVAIL

I- BREVE PRESENTION DU PROJET

TITRE DU PROJET: Renforcer les capacités de résilience des individus, des ménages et des communautés afin de résister et de s'adapter aux chocs et aux contraintes de l'insécurité et de la violence dans 4 communautés du territoire de Masisi et 2 communautés du territoire de Lubero, au Nord Kivu.

II- BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

- Ce projet est cofinancé par SDC et IRISH AID à travers OXFAM
- Les partenaires de mise en œuvre sont: SOPROP (volet protection communautaire) et FOPAC (volet livelihood).

Durée du projet SDC: 2 ans (2022 – 2024) IRISH AID: 5 ans (2023 – 2027)

III- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU VOLET FONCIER

- Le programme a privilégié un ancrage partenarial avec les mécanismes locaux de prévention et de transformation des conflits fonciers. À l'issue d'une analyse diagnostique approfondie, les **Noyaux de Paix et de Développement (NPD)** ont été sélectionnés comme structures pivots opérationnelles.
- Ce choix stratégique repose sur deux facteurs déterminants :

IV- L'ANCRAGE INSTITUTIONEL ET PARAETATIQUE

Issus de la déclinaison décentralisée de la Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification (CPAP) au Nord-Kivu — organe technique du Gouvernorat provincial dédié à la consolidation de la paix et à la stabilisation —, les NPD bénéficient d'une légitimité forte. Cette filiation institutionnelle leur confère un rôle clé dans l'identification et la régulation des tensions foncières, agro-pastorales et coutumières, tout en garantissant la pérennisation et la durabilité des acquis du programme.

V- LE MECANISME DE COOPERATION ET DE REFERENCEMENT

Les NPD s'intègrent dans une architecture de gouvernance locale interconnectée. Face à des litiges complexes, ils s'appuient sur des instances supérieures plus robustes, notamment les Cellules de Paix et de Développement (CPDG) au niveau des groupements, et les Cellules Locales de Paix et de Développement (CLPD) à l'échelle des chefferies et secteurs.

IV.1- LE MECANISME DE COOPERATION ET DE REFERENCEMENT (SUITE 1)

Ces deux structures se situent en amont du processus de développement et de consolidation de la paix au sein des entités territoriales déconcentrées et décentralisées (groupements, chefferies et secteurs). Leur positionnement stratégique leur confère un mandat renforcé, essentiel à la prévention et à la transformation des conflits fonciers complexes. Par conséquent, elles font office d'instances de recours pour les litiges n'ayant pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

V- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP

Conformément aux dispositions de l'article 4 du recueil des textes juridiques régissant la coordination des actions humanitaires et de planification du développement dans la province du Nord-Kivu, la composition des différentes structures est harmonisée comme suit :

V.1- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP (SUITE 1)

Conformément aux dispositions de l'article 4 du recueil des textes juridiques régissant la coordination des actions humanitaires et de planification du développement dans la province du Nord-Kivu, la composition des différentes structures est harmonisée comme suit :

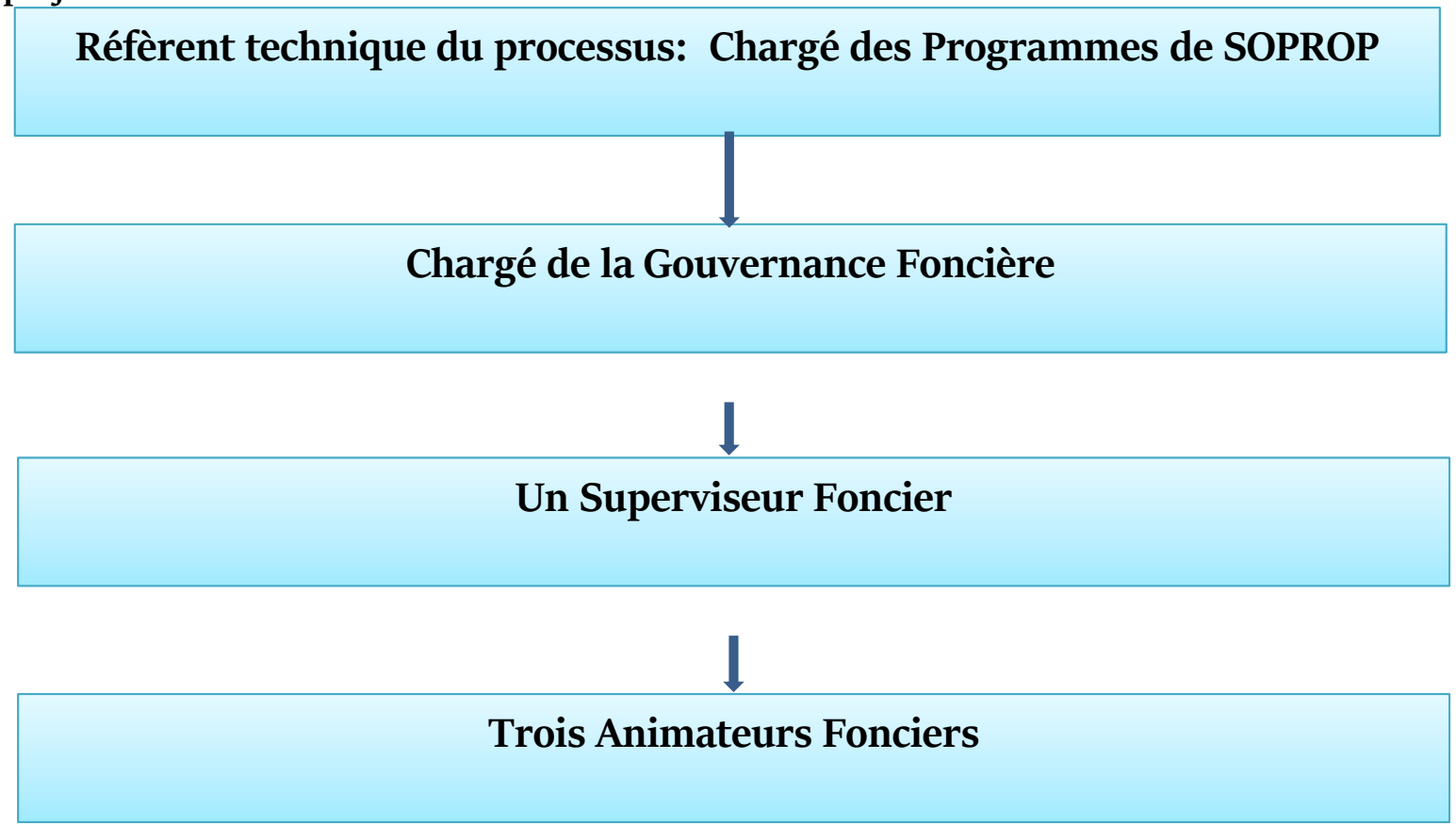
- **Présidence :** L'autorité locale de l'entité territoriale d'implantation ou son délégué (représentée par le Chef de village pour le Noyau de Participation au Développement ;
- **Première Vice-Présidence :** Le délégué de l'organe subsidiaire direct, élu par ses pairs parmi les leaders communautaires en assemblée générale ;

V.1.1- COMPOSITION DE STRCTURES DE LA CPAP (SUITE 2)

- **Deuxième Vice-Présidence :** Un second vice-président élu selon les modalités en vigueur ;
- **Secrétariat :** Un premier et un deuxième secrétaire permanents ou de séance ;
- **Représentation citoyenne :** Deux délégués issus de la société civile locale, respectant une stricte approche genre (intégration obligatoire d'au moins une femme).

VI- ORGANIGRAMME OPERATIONNEL DU VOLET GROUVERNANCE FONCIERE

Pour une mise en œuvre technique harmonieuse de ce travail, SOPROP avait prévu l'organigramme opérationnel ci-après, à l'instar du Secrétaire Général qui assure le management global du projet, y compris la gestion du partenariat et le Chef de Projet qui est chargé de la mise en œuvre technique de tout le projet:



VII- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE

- **Pour optimiser la gouvernance foncière, SOPROP déploie une stratégie structurée autour de quatre axes d'intervention complémentaires :**
- **La prévention et le renforcement des capacités :** Cet axe repose sur la sensibilisation des acteurs locaux aux avantages des **Modes Alternatifs de Règlement des Conflits (MARC)** et sur la vulgarisation de la législation foncière, avec un accent particulier sur la procédure légale d'acquisition des terres.
- **La médiation foncière et la sécurisation juridique des accords :** Ce processus aboutit à la signature de compromis de médiation entre les parties. Le suivi de ces accords est assuré par les **Noyaux de Paix et de Développement (NPD)**, avec l'appui technique de SOPROP. Afin de prévenir les résurgences de conflits et de conférer une force exécutoire et probante à ces accords, SOPROP facilite leur **homologation auprès des tribunaux de paix**, permettant ainsi l'obtention d'ordonnances d'homologation (titres exécutoires).

VII.1- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE (SUITE 1)

- **L'accès sécurisé à la terre et la formalisation des droits :** À travers la médiation et le dialogue multipartite (concessionnaires, propriétaires terriens et petits exploitants agricoles), SOPROP encadre le métayage. L'organisation sécurise les relations économiques en formalisant et en harmonisant les **conventions d'exploitation** entre les petits exploitants agricoles et les concessionnaires, matérialisées par la signature de contrats de métayage en bonne et due forme.
- **La sécurisation foncière globale (coutumière et légale) :** SOPROP oriente les populations vers les institutions compétentes et clarifie la dualité des mécanismes de sécurisation. D'une part, la **sécurisation coutumière**, transitoire mais indispensable, car elle constitue le préalable à la reconnaissance des droits. D'autre part, la **sécurisation légale (ou étatique)**, matérialisée par l'administration foncière conformément aux dispositions de la loi foncière en vigueur.

VII.1.1- MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE (SUITE 2)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU NORD-KIVU
TERRITOIRE DE MASISI
SECTEUR OSSO /BANYUNGU

GROUPEMENT BIIRI
LOCALITE MULAMBA

ACTE DE RECONNAISSANCE COUTUMIERE

Je reconnais BALUME BAROKI Erick Chef de village MULAMBA que monsieur, madame....KASEREKE.....LUBAO.....PIERRE.....
Né à....BUKOMBO.....le..20..05..1945..Fils (fille) de profession ...BUBAMBA.....Originaire du Groupent....BIIRI..... Collectivité/Chefferie de.....OSSO BANYUNGU.....Territoire de.....MASISI.....
Province de...NORD....KIVU.....Résident à.....BUKOMBO.....
Village (Avenue)...BUKOMBO..occupe le champ/la parcelle coutumière dans la notabilité de.....MULAMBA.....Localité de.....MULAMBA.....
Territoire de Masisi, province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo, conformément à l'article 56 et 57 de la constitution. Ledit Champ/Parcelle est délimité par :

Au Nord :.....MBULAKI.....BAYONGA.....
Au Sud :.....KIBUYA.....
A l'Est :.....SAFARI.....SHEKWAGO.....
A l'Ouest :.....KAKURO.....KIBATA.....
Superficie (en mètres carrés)...70./4.0.0.....

L'intéressé(e) est libre de la mettre en valeur comme bon lui semble, aucune personne ne peut l'entraver ou le (la) déranger pour l'occupation.
Néanmoins il(elle) doit continuellement payer la redevance coutumière et un délai de 6mois lui est accordé pour la mise en valeur du champ/parcelle.
Dépasser ce délai, le champ .parcelle deviendra en friche.
La présent acte lui est délivré en vue de faire valoir à qui de droit et d'éviter tout ennui éventuel.

POUR PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
MASISI LE 31 DEC. 2024
LE NOTAIRE

Fait à MULAMBA, le..15..11..2024....

BALUME BAROKI Erick

CHEF DE VILLAGE

Scanné avec CamScanner

Il convient de préciser que SOPROP favorise la sécurisation foncière des populations vulnérables en facilitant leur accès aux actes de cession coutumière. L'intervention de l'organisation consiste plus précisément à prendre en charge les frais administratifs exigés par les autorités coutumières pour la délivrance de ces titres.

VIII- RECHERCHE

Afin d'optimiser l'élaboration de ses stratégies de gouvernance foncière locale, la SOPROP déploie une approche basée sur la recherche-action participative (RAP). La capitalisation des données issues de ces travaux permet à l'organisation de formuler des réponses structurées et adaptées aux problématiques foncières complexes de la région.

Ces initiatives de recherche se déploient actuellement selon deux axes géographiques et thématiques majeurs dans la province du Nord-Kivu :

Territoire de Masisi : Mise en œuvre de la RAP au sein des communautés de Mweso et Kalembe.

Territoires de Beni et Lubero : Analyse approfondie des dynamiques de conflits fonciers et inventaire systématique des pratiques foncières coutumières et atypiques, avec un ciblage spécifique sur les communautés de Mabuku et Busamba (groupement Bambuba-Kisiki).

IX- OUTILS DE TRAVAIL

- Fiche de médiation,
- Modèle d'un compromis de médiation,
- Registre de suivi des conflits fonciers,
- Registre de suivi du processus de sécurisation foncière par l'administration foncière,
- Registre de suivi du processus de sécurisation foncière par les autorités coutumières,
- Registre de suivi du processus de sécurisation foncière tenu par les NPD-CPDG-CLPD.

Document élaboré par:

Elourd LUANDA KIEKIRE

Chargé des programmes

Approuvé par:

Espoir LUKOO

Secrétaire Général

